

REVENDEICATIONS FNME CGT ACCORD SOCIAL EDF HYDRO

Les négociations sur l'Accord Social à EDF Hydro vont bientôt arriver à leur terme. La FNME CGT comme à son habitude a été revendicative sur l'ensemble des chapitres de cet accord. Retrouvez ci-dessous les revendications que nous avons portées afin que cet accord soit véritablement ambitieux et réponde aux attentes légitimes des hydrauliciennes et hydrauliciens !

Chapitre 1 : Donner de la visibilité sur les emplois et les parcours professionnels, développer et fidéliser les compétences :

- **Intégration au statut des IEG de l'ensemble des emplois prestés** dont l'activité est pérenne dans le temps (ex : DOCAPOSTE) ou autre.
- **Intégration d'Hydrostadium au sein de CIH.**
- **La baisse des effectifs dans les Unités doit s'arrêter** et les embauches qui arrivent doivent faire que les effectifs repartent à la hausse tout en conservant notre structure actuelle.
- On demande **80% d'embauche de l'ensemble des alternants** et pour les autres qu'un projet leurs soient trouvés dans la branche. **La population des alternants est discriminée : est-il normal que les remboursements de frais soient différents entre statutaires et alternants ? Nous revendiquons le même droit de choix de remboursement.**
- **Écriture des fiches de postes manquantes, réécriture des fiches de postes intégrant les missions pérennes en lien avec la PERS 946 incluant les missions attribuées par lettre.** Effectivement les missions doivent avoir un début et une fin, or depuis le temps elles sont pérennes. Il faut qu'elles fassent partie intégrante du poste.
- **Nous revendiquons la publication de l'ensemble des emplois à pourvoir conformément à la Pers 212.** En lien, nous revendiquons que soit fait **un pesage de la charge de travail sur chaque poste et mis en lien le volume d'emplois nécessaire à l'exécution du travail.**

Chapitre 2. Renforcer l'attractivité en favorisant les conditions de mobilité et de logement :

- **Attribution de 2 NR ou un GF pour toutes mutations géographiques.**
- **Attribution de NR supplémentaires pour les sites Mippés** avec une visibilité en termes de rémunération en sortie de contrat (si Contrat Engagement Réciproque).
- **Attribution de 2 NR pour les mutations sur des postes de préparateurs ou de techniciens avec mission de préparation** toutes Unités confondues. Plus largement, **on demande que les missions complémentaires soient reconnues (Ex : Gestion des déchets, amiante).**

REVENDEICATIONS FNME CGT ACCORD SOCIAL EDF HYDRO

- **Recensement des compétences rares** nécessaires à l'exécution des tâches demandées dans les fiches de poste, et mise en œuvre de la formation et du parcours professionnel nécessaires. **Reconnaissance de ces compétences avec rémunération associée.**
- **Rénovation du parc logement et investissement dans des BEFA lorsque le parc est pleinement utilisé ou inexistant.**
- **Passage de tous les sites de l'Hydro en majoration résidentielle à 25%.**
- **Réouverture de l'accessibilité au parc logement pour le personnel d'Etat-Major. Prise en compte des situations particulières style bas salaires, attractivité ou autre.**
- **Mise en place d'une mesure compensatrice lors d'une mutation d'un poste avec logement à un poste sans logement** (par exemple du Nucléaire vers CIH ou DTG) pour un reste à charge équivalent aux autres salariés (4,33 %).
- **Abrogation de la Note Verger sur l'abattement ILI/ICLI pour l'ISPH des agents non logés au parc avec un effet rétroactif à 2017.** On estime le gain à 100€.
- **Rénovation systématique des logements prestée à 7 ans d'occupation.**
- **Réunion sur les irritants logement en Unité au pas trimestriel** et non pas annuel.
- **Identification des budgets logement alloués par Unité** dans le cadre du fonctionnement du CSE.
- **Aucun agent ne doit être logé en catégorie D selon le DPE et en dessous.**

Chapitre 3 : Continuer d'adapter les organisations de travail et d'améliorer les conditions de travail pour répondre aux différents enjeux d'EDF Hydro en matière de sécurité, de sûreté, de performance industrielle et de bien-être au travail.

- **Remboursement au forfait cadre sans condition pour tout le monde avec indexation sur le barème mieux disant.**
- **Application de la Pers 793 pour toutes les populations (alternants, stagiaires, statutaires...).**
- REX sur les dernières réorganisations et retour à des organisations territoriales et géographiques.
- **Acceptation de toutes les demandes de passages à 32h collectives dans le cadre de l'Accord Temps de Travail en vigueur.** Des expérimentations en lien avec l'Accord de 99 pourront être conduites.
- **Présentation des expérimentations en CSE** de manière systématique et **REX** de celles-ci **avant tout projet de déploiement plus large.**
- Quel est le cadre de cohérence pour la définition du management responsabilisant ?
- **Suppression de l'incompatibilité sur la réduction collective du temps de travail avec la sujétion de service.**

REVENDEICATIONS FNME CGT ACCORD SOCIAL EDF HYDRO

- **Intervention systématique à 2 lors d'interventions dangereuses** (elec, bord de l'eau, site isolé, VDT...) S'appuyer sur les notes GU recensant ces activités. Travail en équipe. Intégrer le CSE.
- **Mise en place des postes de remplaçants d'astreinte.**
- **Rôle de l'agent d'astreinte** : priorisation de son activité en temps réel sur la gestion des aléas et le traitement des défauts.
- **Intégration de la rémunération de l'astreinte et de l'ISPH dans le calcul de la pension.**
- **Revalorisation de l'astreinte sur l'échelon 4 et suppression du 35/38.**
- **Mise en place de NR de reconnaissance de l'astreinte** par années passées dans cette fonction. (Ex : 1 NR hors contingent pour 10 ans d'astreinte).
- **Maintien de l'indemnité d'astreinte pendant un arrêt maladie, les stages et l'exécution des mandats syndicaux.**
- **Toutes sollicitations** en dehors des heures ouvrables **ouvriront droit à minima à une heure supplémentaire.**
- **Basculement des CQM, MII et certains postes de l'ingénierie** (AT1 et AT2) sur des postes de techniciens de maintenance ou autres les portants sur un Service Actif à 90%.
- **Mise en place d'un référentiel par plage M3E pour chaque compétence rare** (Ex : Revalorisation du métier de mainteneur).
- **Renforcement du management en EOB** (passage à 4 avec un sous-chef).
- **GF 12 à minima pour la fonction de Chargé d'Exploitation.**
- **Demande de moyens supplémentaires** pour créer par exemple des **CSSCT de proximité avec respect de la représentativité.**

Chapitre 4 : Favoriser l'engagement des salariés par une reconnaissance adaptée aux métiers et aux enjeux d'EDF Hydro.

- **Demande d'une clause de revoyure en septembre 2023** pour une re discussion à la hausse.
- **Demande de 2000 NR sur la période de l'Accord.**
- **Revalorisation au NR 150 pour le collège « Exécution », 180 pour le collège « Maitrise » et 240 pour le collège « Cadre »** en cohérence avec les dernières mesures salariales sur le NR cible de départ à la retraite.

Si l'ensemble de nos revendications ne sont pas retranscrites dans cet Accord et bien il faudra aller les chercher dans nos établissements respectifs et faire en sorte de les faire appliquer pour nous tous.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.